Image not found or type unknown

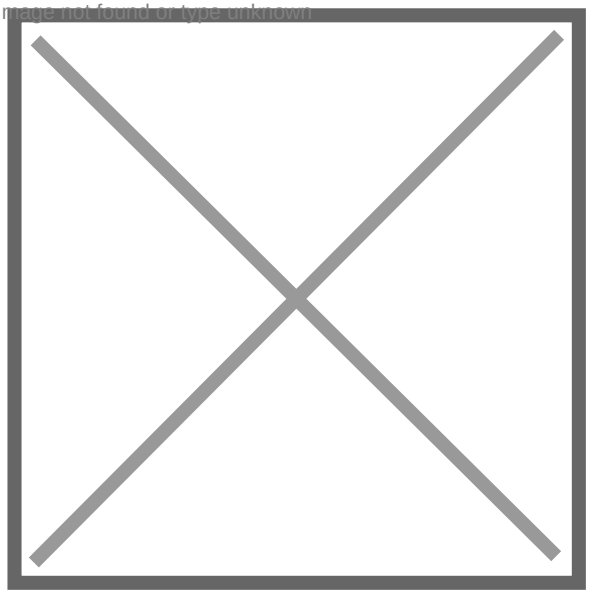

Appel au jugement d' expulsion d'un viager

Par **mel875**, le **17/09/2008** à **15:46**

j'ai une procedure d'expulsion concernant un viager aquit depuis plus de vingt cinq ans en temps propriétaire et 4 année en temps que locataire
ma crédirentiere a fait valoir que je ne lui payer^pas mes rentes j'ai porté la preuve devant les TGI et Cours d'appels des relevés bancaires copies de chèques et copie chèque fournis par la banque recto verso comme quoi les chèques sont à son nom encaissés sur son compte la cour d'appels a confirmé
le jugement de TGI comme quoi des relevés ne pouvaient pas etre considérés totalment comme preuve de paiement.
je ne retrouve avoir perdu mes biens qont j'ai fait pour x millons de francs des travaux aggrandissement construit des commerces ;
je me retrouveavec un jugement d'expulsion ; j'ai fait appel au JEX qui m'accorde 6 MOIS ; la crédirentiere vient de faire appel à cette decision
je n'arrive pas à trouver un avocat qui puisseme défendre car non seulement j'ai payé et même avant toute procédure j'étais à jour de mes rentes
la crédirentière à m^me saisie les loyers des commerces crées par moi
elle encaisse le double de la rente ;
QUI PEUT COMPRENDRE ? QUI PEUT M'AIDER ? J'ai fait appel à la cour de cassation dont je n'ai pas de résultat encore mais l'avocat adverse dit avoir demander la radiation selon l'article 1009 du code de procédure
je deviens fou car non seulement je perds une fortune , je perds mon entreprise qui est dans ce viager .
merci de m'aider si toutefois il y a encore un moyen perdre tous sans rien devoir seulement sur le fait que l'on refuse les preuves apportées ou est la justice.
merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés